

Quelques histoires autour des SCOP en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon

racontées par François Espagne
ancien secrétaire général de la Confédération générale
des sociétés coopératives ouvrières de production

Le 20 novembre 2009, les coopérateurs de l'Union régionale des SCOP de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon se sont réunis autour d'Olivier Damez, pour lui dire leur amitié et leur gratitude au terme de sa double carrière dans le mouvement coopératif : d'une part dans des coopératives, comme fondateur et directeur de la Coopérative artisanale du Pays de Sault, dans l'Ariège, puis co-équipier de la SCOP Citel que Bruno Ronzani dirigeait à Saint-Sulpice dans le Tarn, enfin successeur de Claude Cuny et directeur de la SCOP L'Union des Peintres à Toulouse ; d'autre part au service de toutes les SCOP et du développement coopératif, comme responsable de la délégation régionale puis Président de l'Union Régionale des SCOP de M.P.- L.R.

Les lignes qui suivent reprennent pour l'essentiel une évocation personnelle de quelques acteurs et épisodes de la coopération ouvrière dans cette partie de l'Occitanie, et quelques excursions dans leur passé et leur environnement : d'où pas une Histoire mais quelques petites histoires, pas bien sagement rangés dans l'ordre chronologique, et sans queue ni tête, - c'est-à-dire sans introduction et sans conclusion.

Ce court récit buissonnier pêche par de nombreuses imprécisions, omissions et appréciations hâtives. Elles tiennent pour beaucoup au fait que ces lignes ont été rédigées sans recherche préalable dans les archives de l'Union régionale ou de la Confédération. Elles sont aussi à mettre au compte non point d'une volonté malicieuse, mais de la mémoire défaillante d'un témoin que l'Union Régionale avait eu l'amicale pensée de convoquer à cette manifestation autour d'un coopérateur dont il est heureux d'avoir été compté comme de ses amis.

Dates et repères

En 1848, le comité d'encouragement chargé d'accorder des prêts aux associations entre ouvriers ou entre ouvriers et patrons traita les demandes de 56 sociétés : 30 à Paris, 26 dans les départements, dont 2 en Gironde (une imprimerie et une forge) et 2 dans les Landes (un chantier de constructeurs de bateaux et une "compagnie pour la colonisation des landes de Gascogne"), aucune dans les départements formant les actuelles régions de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. En 1894, 10 ans après la Chambre consultative des Associations Ouvrières de Production (le 1^{er} nom de la Confédération générale des SCOP), était créée une Fédération des AOP à Lyon, en 1896 une même fédération à Bordeaux : rien de comparable en M.P.-L.R. avant les années 1920. En 1899, quinze ans après sa création, la Chambre Consultative des AOP comptait 246 adhérentes, dont 0 pour le

Languedoc-Roussillon et, pour Midi-Pyrénées, 5, toutes dans le Tarn (dans ce nombre ne figuraient ni la Verrerie Ouvrière d'Albi, créée en 1896, membre de la Bourse des coopératives (de consommation) socialistes, ni une coopérative de production d'imprimerie de Carmaux, *Les travailleurs réunis*, qui avait donné mandat à Jaurès de la représenter en 1899 au congrès de la salle Japy, le 1^{er} congrès national des organisations socialistes.

Le démarrage de la coopération ouvrière de production en M.P.-L.R. est donc tardif. Il paraît dater des grands mouvements sociaux du début du 20^{ème} siècle, peut-être des grandes grèves de 1906 pour la journée de 8 heures. C'est en tout cas en 1906 que sont nées les deux doyennes de l'UR. M.P.-L.R., la *Coopérative Ouvrière d'Ameublement* à Millau et l'*Imprimerie l'Abeille* à Montpellier (certains documents les font naître en 1919, c'est en vérité l'année de leur adhésion à la Chambre Consultative). Il faut croire pourtant que, outre le cas historique mais exceptionnel de la *Verrerie Ouvrière d'Albi*, la région Midi-Pyrénées comptait quelques SCOP significatives au début du XX^{ème} siècle : on ne comprendrait pas autrement l'intervention des représentants de la Bourse du Travail de Toulouse, au congrès de la CGT de 1906, insistant sur la nécessité de s'investir dans le développement de la coopération et les avantages à en attendre en retour pour les syndicats.

Une deuxième vague de naissances est observée en 1919, mais en 1930 on ne compte encore en M.P.-L.R. que 19 SCOP. Troisième vague en 1936 avec des équipes filles tout à la fois de la crise, de la réunification de la CGT et de la CGT-U et du Front Populaire. Mais en 1945 on ne compte encore parmi les adhérentes de la Confédération que 55 SCOP dans l'Union régionale des SCOP du Sud-Ouest, ex-Fédération des AOP du Languedoc, qui recouvrait alors les deux régions de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Et ce chiffre retombait à 48 en 1952 et 38 en 1958 : effectifs statistiques au surplus supérieurs à l'effectif réel, car, en retirant les SCOP dont l'absentéisme à la cotisation traduisait sans doute l'absence d'activité, on ne comptait pas plus d'une trentaine de SCOP vivantes en 1945, et deux douzaines en 1958.

Plus de 200 coopératives aujourd'hui : plus de 8 fois ce qu'elles étaient il y a un demi-siècle. Les créations ont fait plus que compenser de lourdes disparitions, comme en 1968 *l'Avenir du Bâtiment* et les SCOP qu'elle avait engendrées, en 1989 la *Verrerie Ouvrière d'Albi*. Elles ont véritablement installé les SCOP dans le paysage économique et social de M.P. et L.R. La croissance des effectifs témoigne sans doute d'une réponse SCOP mieux adaptée aux attentes d'un plus grand nombre de coopérateurs et de coopératives. La création de la SOCODEN en 1960, les accords de participation depuis 1969, le nouveau statut SCOP de 1978, la révision coopérative depuis 1989, ont été quelques uns des outils qui ont permis un développement plus rapide et plus solide. Mais cette croissance est aussi, et probablement plus encore, le produit du travail régional. Il fallait à celui-ci deux choses : une organisation, des responsables. La première a été élaborée au long des étapes couronnées par le parachèvement, en 1985, de la décentralisation au profit des régions. Les chiffres montrent que les coopérateurs de M.P. - L.R. ont su se donner les seconds.

Communautés d'actifs et d'activités : précédents en Midi-Pyrénées

Lorsqu'on évoque les formes primitives de la coopération, on cite le plus souvent les devancières de la coopération agricole que furent les fruitières du Jura et du Doubs, organisées à la faveur des chartes par lesquelles, au 13^{ème} siècle, les couvents, propriétaires d'immenses pacages,

en concédèrent l'exploitation aux éleveurs. Les fruitières, qui assuraient pour le compte commun de ceux-ci la fabrication et la vente des fromages, anticipaient les principes de la porte ouverte (quelle que fût la taille des élevages), de la double qualité (pour être membre il fallait être éleveur et fournisseur de lait) et de la propriété collective (par l'indivision des droits d'exploitation et des produits finis). Elles survécurent, sous la 1^{ère} République, à l'offensive des plus gros éleveurs, à qui la vente des biens nationaux avait permis de s'assurer les meilleurs pacages, et qui, pour s'assurer le monopole de la livraison du lait, multipliaient les procédures d'annulation judiciaire des contrats liant les membres. Vers la fin du 19^{ème} siècle, on en comptait encore près de 400 dans le Doubs et en Haute-Savoie.

Il n'y a pas de filiation directe entre les fruitières et la coopération agricole, qui ne prit naissance et ne s'implanta en France ni dans la même région (mais en Charente) ni dans le même temps (un siècle après la mainmise des gros éleveurs sur l'industrie laitière et fromagère). Mais ces fruitières tiennent une place importante dans l'histoire de la coopération : bien connues de Fourier et de Proudhon, elles ont pu leur inspirer l'idée d'un nouvel ordre social fondé sur la communauté des actifs (des instruments) et des activités, et conçu non pas comme une forme de collectivisme mais comme un moyen de libération des personnes.

La mine aux mineurs de Rancié (Ariège)

A bien des égards, l'histoire de la mine de Rancié est le pendant industriel des fruitières du Jura. Des gisements de fer étaient de toute éternité exploités au flanc du mont Rancié, sur la commune de Sem dans la haute vallée de Vicdessos. Par une charte de 1293 - contemporaine de celles qui donnèrent naissance aux fruitières -, Roger Bernard III, comte de Foix, avait concédé "à l'université (on dit aujourd'hui l'universalité) et chaque habitant de la vallée de Sos" les droits exclusifs d'exploiter ces gisements, de faire du charbon de bois, de produire et forger le fer, de transporter hors de la vallée le minerai ou le fer produits, - et d'élire quatre consuls chargés d'organiser la production et de représenter la communauté des exploitants.

Mais les mineurs se considérèrent assez vite comme exploités par les maîtres de forge, leurs clients, ils cessèrent de reconnaître l'autorité des consuls dont la désignation leur avait partiellement échappé, ils s'opposèrent aux innovations techniques proposées par les ingénieurs des mines missionnés par l'administration préfectorale qui, après la Restauration, avaient remplacé les consuls. L'exceptionnelle qualité du minerai finit par ne plus suffire pour compenser une productivité médiocre, ni l'attachement des mineurs à leurs droits pour corriger les effets d'un esprit routinier et indiscipliné. Cependant, les modifications apportées au fil des ans au système de la charte de 1293 n'en avaient pas altéré les principes. En 1833, une ordonnance redonnait une base légale à l'exploitation (la propriété du sous-sol, qui n'appartenait plus à personne depuis l'abolition des droits féodaux le 4 août 1789, était reconnue à l'Etat, le droit exclusif d'exploitation aux 8 communes de la vallée de Vicdessos). En 1870, le contrôle technique de la mine était pris par la société métallurgique de l'Ariège. En 1893 était appliqué aux mineurs, jusque là travailleurs indépendants, le statut de salariés. Dans toutes ces circonstances, les droits et franchises existant depuis la fin du 13^{ème} siècle, traduisant les principes de l'exploitation collective et du droit au travail, étaient confirmés. En 1897, l'Office du Travail (le Ministère du travail d'aujourd'hui) classait la mine de Rancié parmi les sociétés

qu'il décrivait dans son inventaire *Les associations ouvrières de production*, - c'est-à-dire les SCOP.

Malgré une relance de la production pendant la guerre de 1914, l'exploitation était devenue déficitaire, et, après un grave éboulement en 1928, une tentative de reprise par les forges de Commentry-Fourchambault-Decazeville se solda par un échec et la mine fut fermée en 1931.

L'histoire de la mine aux mineurs de Rancié est deux fois exemplaire. D'abord par son caractère exceptionnel : il n'y eut que très peu de tentatives de coopératives ou pré-coopératives dans l'activité minière ; on ne cite guère, dans les années 1890, que les "mines aux mineurs" de Rive-de-Gier et de Monthieux, toutes les deux à l'initiative de la Chambre syndicale des mineurs de la Loire, qui avait obtenu la rétrocession des concessions abandonnées par les compagnies exploitantes. Dans le 1^{er} cas, la propriété collective était assurée au niveau du syndicat ; dans le 2nd, le projet était piloté par le syndicat mais le financement partiellement assuré par un investisseur privé et la municipalité de Saint-Etienne, et le projet d'entreprise organisait un droit au travail ouvert à tour de rôle à tous les adhérents de la Chambre en demande d'emploi.

Caractère exceptionnel ensuite par sa durée : la mine coopérative de Rive-de-Gier a duré à peine plus de 11 ans (1887-1998), celle de Monthieux à peine plus de 19 (1891-1910), celle de Rancié plus de six siècles. Plus encore, les mines pré-coopératives connues en Allemagne depuis le Moyen-Age reposaient, comme celle de Rancié, sur la propriété du sous-sol restant acquise au prince, et des systèmes plus ou moins complexes de concession de l'exploitation qui, à partir du 11^{ème} siècle, fut assurée par des travailleurs libres regroupés en "communes de travailleurs". Mais, assez vite, deux phénomènes de différenciation intervinrent : d'une part, les titulaires de droits d'exploitation sous-traitèrent leur travail à des ouvriers non associés et se transformèrent en petits rentiers ; d'autre part le besoin croissant de capitaux pour financer des installations de plus en plus coûteuses conduisit ces titulaires de droits d'exploitation à les céder à des investisseurs extérieurs, créant ainsi en même temps qu'une classe de salariés une classe de capitalistes.

C'est ainsi d'une double dégénérescence du modèle de la mine aux mineurs que le capitalisme minier est né en Allemagne, alors que la mine de Rancié échappait, pour le meilleur, à la différenciation associés-salariés, - mais aussi pour le pire, parce qu'il s'est agi ici d'un refus de l'investissement productif, à la différenciation entre associés exploitants et associés investisseurs.

La guerre des demoiselles (Ariège)

Pendant des siècles, les cultivateurs les plus pauvres avaient pu survivre grâce à deux institutions : les biens communaux, pâturages, landes ou forêts appartenant aux paroisses et exploités en commun par leurs habitants, et les droits d'usage reconnus par la coutume aux non-propriétaires, comme les droits d'affouage (droit de ramasser du bois mort de chauffage), de marronage (droit de prélever du bois d'œuvre), de pacage ou de vaine pâture (droit de faire paître des troupeaux après la récolte), de cueillette, de pêche, de chasse. La Révolution française mit en question ces moyens de subsistance : la propriété privée du sol s'accrut sous le double effet, à partir de 1789 de la vente des biens nationaux, dont le produit devait gager les assignats, puis en 1793 d'une loi qui organisait la vente d'une partie des biens communaux.

Dans les deux cas, les acheteurs de ces biens s'efforcèrent de limiter ou supprimer les anciens droits d'usage collectifs. Sous la Restauration, les conséquences sociales de cette érosion des coutumes ancestrales furent brutalement aggravées en 1829 par l'entrée en vigueur du nouveau code forestier de 1827. Il supprimait ou restreignait beaucoup de ces usages. Parallèlement les propriétaires, pour supprimer des pratiques qui affectaient la rentabilité de leurs exploitations, recoururent à la technique juridique du cantonnement, opération par laquelle ils pouvaient imposer le transfert aux usagers de la propriété de certaines parcelles, comme par hasard les moins productives, le reste étant alors reconnu libéré des anciens usages. Ces restrictions furent en outre rendues insupportables par la sévérité et quelquefois la corruption des gardes forestiers.

Dans l'Ariège, l'application du nouveau code entraîna des mouvements de révolte qui prirent vite la forme d'une insurrection armée : embuscades tendues aux gendarmes par des jeunes gens revêtus de chemises blanches (d'où le nom de guerre des demoiselles), pillage et incendie des maisons des grands propriétaires, des maîtres de forge, des commerçants et des notables, et même batailles rangées avec la troupe. Cette petite guerre civile, démarrée dans le Castillonais, s'étendit assez vite au Couserans, au Massatois, aux autres "pays". Elle trouva un nouveau souffle en 1830 lorsque arrivèrent dans les vallées ariégeoises les nouvelles de la révolution parisienne. Elle se transforma alors en une véritable vague de violences et de terreur, rappelant la "grande peur" de juillet-août 1789 et ressuscitant les mauvais souvenirs collectifs des événements qui avaient antérieurement ensanglanté le Sud-Ouest : la "croisade des pasteurs" puis la "grande jacquerie" du 14^{ème} siècle, les nombreuses "jacqueries des croquants" du 17^{ème} et du 18^{ème} siècles.

On connut un épisode comparable dans les Landes, après une loi de Napoléon III de 1857. Pour assurer la mise en valeur d'un sol ingrat, cette loi obligeait les communes à effectuer le drainage et l'ensemencement en pins de leurs communaux et à prévoir la vente ou l'affermage des parcelles ainsi traitées. Elle bouleversait l'équilibre agro-pastoral ancien de toute la région, elle supprimait les bases de pratiques coutumières qui détachaient l'exploitation communautaire de la propriété privative, mais l'agitation et les troubles qu'elle provoqua ne furent ni si longs ni si graves que la guerre des demoiselles.

La Révolution française n'a pas créé en France la propriété privée du sol par ceux qui l'exploitaient, elle l'a amplifié et elle a créé dans le monde paysan une véritable mystique de la propriété de la terre. Mais elle n'avait pas pour autant liquidé le souvenir des droits d'usage qui permettaient aux plus humbles de bénéficier des avantages de la possession sans titres de propriété et sans obligations à l'égard d'un propriétaire. On peut voir dans ces droits comme la source de la notion moderne de propriété collective. Les "inventeurs" de la coopération n'ont pas toujours reconnu cet emprunt à la culture populaire et au souvenir d'un système qui assurait une forme d'indépendance économique aux plus pauvres. Mais la filiation n'est pas moins probable, d'un système qui soustrayait le gagne pain des humbles au pouvoir des maîtres du sol à un système qui soustrait le travail et son revenu à la domination du capital.

On peut dire de la tradition des droits communautaires d'usage qu'elle a indirectement inspiré le modèle coopératif de la communauté d'activité avec des outils faisant l'objet d'une sorte d'indivision permanente des biens de production. Mais cette tradition ne s'est pas traduite par la création de coopératives : en 1876, l'administration tenta d'implanter des fruitières dans certaines vallées ariégeoises : ce fut un échec, - comme si l'attachement aux droits d'usage collectifs n'arrivait pas à faire vivre des pratiques d'activité collective. Ce point mérite

d'être comparé à la situation que connut l'Angleterre, avec le phénomène des *enclosures*, par lequel les *landlords*, les propriétaires fonciers, ont dès le 16^{ème} siècle clôturé leurs terres pour empêcher l'exercice des droits coutumiers d'utilisation. La réaction fut le développement du mouvement des *levellers* ou *diggers*, - les niveleurs et les terrassiers -, mouvement chrétien révolutionnaire de propriété collective et de travail en commun, dans lequel on a pu voir comme une anticipation de certaines utopies coopératives.

L'association des cordonniers de Toulouse

Troisième trace en Midi-Pyrénées des traditions communautaires de vie et de travail en dehors de la propriété des actifs, cette association est le surgeon toulousain de la communauté créée à Paris en 1645 par l'ouvrier Henri-Michel Buche. Cette communauté laïque de cordonniers était née, sous le patronage de la Compagnie du Saint Sacrement et de son jeune "leader", le baron de Renty, d'un obscur et long procès qui opposa devant les docteurs de la Sorbonne les compagnons cordonniers aux maîtres des corporations. Ceux-ci contrôlaient la confrérie de Saint Crépin et Saint Crépinien, et finirent par obtenir la condamnation des compagnons au prétexte du caractère impie et secret, et donc attentatoire à la religion et à l'ordre public, de leurs rites initiatiques. Avant même cette condamnation, et comme pour s'y préparer, naissait donc le premier de ces "couvents-ateliers" de laïcs.

Tout y était commun entre les ouvriers qui s'étaient ainsi évadés du cadre corporatif. Les membres de la communauté ne prélevaient sur le produit de leur travail que le strict nécessaire, et affectaient le gain net de leur activité à l'amélioration du sort des ouvriers malheureux. Sur ce modèle avaient été créées ensuite d'abord une communauté de tailleurs en 1647, puis des communautés en plusieurs villes de France, à Lyon, à Soisson, à Toulouse, et même une à Rome. Plusieurs vécurent jusqu'à la Révolution de 1789. Dans son numéro de juin 1841, *L'Atelier*, le journal des ouvriers buchéziens, voyait dans ces "communautés de métiers" les devancières de son projet d'association ouvrière. Pour être seule citée dans *L'Atelier*, celle de Toulouse devait être la plus importante ou la plus notoire, - mais on n'a malheureusement aucune trace de son histoire et des circonstances de sa disparition.

Voisins et cousins en Languedoc et Roussillon

Sauf erreur, on ne trouve pas en Languedoc et dans le Roussillon les éléments d'une sorte d'archéologie coopérative comme ceux qu'on peut identifier en Midi-Pyrénées. Il y eut des SCOP en Roussillon, ainsi *La Bouchonnière* à Céret, *l'Association des bouchonniers* transformée en AOP, en 1890, par son propriétaire Torrent, *l'Union sandalière* à Saint-Laurent de Cerdans, comme il y en eut en Languedoc, par exemple *L'Abeille* déjà citée, mais elles y furent d'apparition tardive et y restèrent longtemps peu nombreuses. Il faut cependant mentionner la SCOP d'imprimerie *La Laborieuse*, créée en 1897 à Nîmes par le typographe, socialiste et syndicaliste Claude Gignoux, - très proche du co-fondateur de l'école de Nîmes, Edouard de Boyve et, par son intermédiaire, de Charles Gide, que l'on va retrouver dans le § qui suit.

Inversement, le Languedoc a été la terre natale de deux grands mouvements coopératifs cousins : la doctrine de la coopération de

consommation française qui prit naissance à Nîmes, un modèle de coopération agricole d'inspiration socialiste à Maraussan.

L'école de Nîmes

C'est par dérision qu'un économiste libéral donna ce nom à l'école de pensée née à Nîmes en 1886 avec le lancement d'un bi-mensuel appelé *L'Emancipation*. A l'origine de celui-ci, des acteurs de la coopération de consommation nîmoise, Auguste Fabre, de *La Solidarité* et de la *Boulangerie la Renaissance*, et Edouard de Boyve, de *L'Abeille nîmoise*, co-créateurs de la Société d'Economie populaire, ancêtre des universités populaires. Tous deux protestants, Fabre, ancien du *Familistère de Guise*, et de Boyve, familier des *christian socialists* anglais, avaient été à l'origine de la décision (prise en 1885, exécutée en 1889) de créer la Fédération des coopératives de consommation. Recruté par eux, un autre protestant, Charles Gide, né à Uzès et professeur de droit à l'université de Montpellier, s'est imposé jusqu'à sa mort en 1932 comme le maître à penser de cette école, et de la coopération de consommation.

Avec d'innombrables livres, brochures et articles et son activité au sein de la fédération des coopératives de consommation, Gide donna à celles-ci une doctrine et une stratégie.

Une doctrine faite de cinq idées-clés : le consommateur est la fin et la finalité du cycle de l'activité économique, ce qui justifie sa suprématie ; celle-ci doit être organisée par la coopération, qui lui fournit ses instruments techniques et sa morale ; les autres fonctions économiques, notamment le travail, doivent être subordonnées aux consommateurs associés ; l'organisation des coopératives de consommation, à des nuances près, doit suivre le modèle établi par *les Equitables Pionniers de Rochdale* ; et la coopération ainsi conçue et organisée peut prétendre à la restitution de son rôle pivot dans l'émancipation des classes populaires dont elle avait été évincée par le collectivisme guesdiste au congrès ouvrier de 1879.

Une stratégie : après le schisme de la Bourse des coopératives socialistes (1895), la réunification (réalisée en 1912) de la coopération de consommation avait rendu possibles à la fois l'accès à la puissance économique par la centralisation des achats dans un magasin de gros unique, l'unité et la galvanisation de la militance et le double soutien du socialisme jaoussien et du solidarisme républicain. Ces facteurs rendaient crédible le plan des "trois étapes", la conquête par cercles concentriques de la distribution, puis de la production industrielle puis de la production agricole.

Mais la pensée et l'engagement de Gide faisaient le grand écart entre la coopération de consommation et le concept d'économie sociale, définie par lui comme l'ensemble de toutes les institutions qui concourent à l'amélioration de la situation des classes populaires. Entre les deux, les secteurs coopératifs non encore émergés - crédit et agriculture notamment - ne sont pas pris en compte, - et la coopération ouvrière de production est traitée de façon ambiguë.

Gide, fasciné par Fourier, est sévère pour Buchez, chez qui il voit un esprit chimérique et mystique. Il reconnaît la qualité de nombreuses SCOP, mais il souligne les limites de leur potentiel de développement lié à leur difficulté à réunir les capitaux nécessaires à leur démarrage ; il dénonce leur tendance à l'égoïsme de petites équipes de petits patrons employant de très nombreux auxiliaires, qui est une négation de leur

prétention à supprimer le salariat ; pour lui, seule la coopération de consommation répond à la nécessité de donner à l'économie une finalité, - le service des destinataires ultimes du cycle économique, les consommateurs. Il ne suit pas son ami de Boyve dans l'idée de la structuration bi-polaire des coopératives de consommation, ouvrant le sociétariat à la fois aux consommateurs et aux employés. Il va jusqu'à soutenir que l'abolition du salariat ne peut être réalisée que, et est en fait réalisée dans les coopératives de consommation ou leurs usines, parce que ce n'est pas la même chose d'être salarié d'un patron ou d'une coopérative qui, à la différence de celui-ci, ne poursuit pas un objectif de profit et ne recourt pas à des mécanismes d'exploitation. On évoquera un peu plus loin le démenti que certains épisodes de la vie de la *Verrerie Ouvrière d'Albi* ont apporté à cette opinion de Gide.

Mais celui-ci ne suit pas aveuglément les coopérateurs de consommation qui répugnent à rechercher des accords commerciaux entre AOP et consommateurs associés, et voudraient que la production fût entièrement assurée par leurs seules sociétés ou magasins de gros. Dans un journal qui fut quelques temps commun aux deux familles, il plaida pour leur coexistence et, au plan de leur idéologie, pour une émulation empêchant les premières de dégénérer en "petits patrons" et les secondes en "grands boutiquiers". Cette thèse n'était pas désavouée par tous les coopérateurs de production : au congrès de la Chambre consultative de 1907, Gignoux, le directeur de l'imprimerie coopérative *La Laborieuse* de Nîmes, - qui, il est vrai, était l'imprimerie attitrée de *L'Emancipation* -, faisait adopter un voeu qui allait exactement dans le sens de Gide.

Les vigneronns libres de Maraussan

Toute différente est l'autre voisine et cousine des SCOP des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, la coopérative des vigneronns libres de Maraussan, dans l'Hérault. Elle ne fut pas la 1^{ère} coopérative agricole - ce fut la laiterie coopérative fondée en 1888 à Chaillé (Charente alors Inférieure), sur un modèle importé du Danemark - mais la 1^{ère} cave coopérative, et de loin le modèle le plus original de coopération dans le monde agricole.

La coopérative des vigneronns libres a été créée en 1901 au milieu de la crise du phylloxéra. Celle-ci avait démarré en 1869 dans le Gard et avait ravagé pendant une trentaine d'années d'abord le vignoble languedocien puis peu à peu tout le vignoble européen. A Maraussan, les "petits propriétaires - ouvriers", qui complétaient le petit revenu de leurs propres vignes par un salaire chez les gros récoltants, virent leur situation bouleversée quand ceux-ci mirent en vente leurs grands domaines. Rentabiliser leur production propre était pour eux la seule solution, mais elle était hors de leur portée s'ils restaient isolés.

Une hypothèse de solution collective leur fut inspirée par un militant syndicaliste et socialiste de Béziers, Elie Cathala. Ce qui a fait l'originalité et le succès économique de la coopérative créée sur ses conseils, ce n'est pas son activité (vente de la production des petits récoltants et subsidiairement vinification), mais son réseau de commercialisation assuré initialement par les coopératives parisiennes de consommation (au 1^{er} rang La Bellevilloise). Ce furent d'ailleurs ces coopératives de consommation qui financèrent par des prêts la construction de la 1^{ère} cave de Maraussan.

Elles étaient membres de la Bourse des coopératives socialistes. Celle-ci était née en 1895 d'une scission de la Fédération des coopératives

de consommation (dite L'Union centrale). La Bourse ne fut pas que la maison des coopératives de consommation dites socialistes, elle accueillit de très nombreuses coopératives d'autres familles, y compris jusqu'à près de 50 Associations Ouvrières de Production au moment où la Chambre consultative des AOP n'en regroupait pour sa part pas plus de 150 ou 200. Parmi celles-ci, la *Verrerie Ouvrière d'Albi*, que nous allons retrouver un peu plus loin, et l'Imprimerie "communiste" *L'Emancipatrice* (communiste parce que la totalité de ses bénéfices était mise en réserves impartageables), née en 1901 comme les Vignerons libres de Maraussan, mais issue de l'Université populaire du 15^{ème} arrondissement de Paris et portée sur les fonds baptismaux par Anatole France.

L'originalité du modèle économique, mais aussi du modèle coopératif, des vigneronns libres est traduite dans le sociétariat réservé aux plus petits récoltants, la ristourne d'un quart des résultats aux viticulteurs associés et, pour un montant équivalent, aux consommateurs via les coopératives de consommation, la part importante des bénéfices affectée à la promotion de la coopération, et une formule originale pour la constitution d'un capital collectif : tenant lieu de souscription au capital social, le versement d'une cotisation sur chaque hectolitre écoulé, et affectée non pas à des parts sociales mais à un fonds de réserves impartageables. A quoi il faut ajouter l'association des salariés dans un groupement de travail, *L'Emancipation paysanne*, et dans une association de construction de logements, *La ruche prolétarienne*.

La coopérative des vigneronns libres a été à l'origine d'un puissant mouvement de coopératives viticoles. Après la dernière guerre, elle a dû s'agréger avec d'autres coopératives, et en 1995 cette agrégation a donné naissance à une nouvelle entité : Les vigneronns du Pays d'Ensérune. Quant à la signification profonde de cette expérience, Jaurès ne s'y était pas trompé : dans un discours prononcé à Maraussan en 1905, il avait salué dans la coopérative des vigneronns libres le même type de promesse qu'il avait célébrée un peu moins de 10 ans plutôt lors de l'inauguration de la Verrerie Ouvrière d'Albi.

Coopération ouvrière et tradition du compagnonnage

On connaît en général du compagnonnage son caractère d'association d'ouvriers par corps de métiers, surtout dans le bâtiment, son recrutement caractérisé par la cooptation et les rites d'initiation, son rôle capital dans la formation professionnelle. On l'identifie à deux de ses pratiques, le Tour de France, longue période d'apprentissage et de perfectionnement professionnels itinérants, le chef d'œuvre, témoignage de la maîtrise dans le métier. On a entendu évoquer ses origines légendaires, rattachées à la construction du premier temple de Jérusalem, sa fondation par le roi Salomon, l'architecte le Père Soubise et le patron des tailleurs de pierre Maître Jacques. On sait moins que, organisation de défense des ouvriers dans le système des corporations, il était devenu, avant d'être relayé par le syndicalisme, la seule organisation d'action et de revendications collectives des travailleurs, rassemblant à la mi-19^{ème} siècle, selon certains historiens, jusqu'à 200 000 membres actifs. On ignore inversement ses relations avec la coopération ouvrière.

Ces relations sont inscrites, si l'on peut dire "à l'envers", dans l'histoire de la communauté des cordonniers de Toulouse, ci avant résumée. Les cordonniers constituaient un des plus anciens compagnonnages, un des plus remuants aussi, en opposition permanente contre les maîtres des corporations : d'où leur condamnation en 1655, - et, dix ans avant celle-ci, la création, provoquée par l'Eglise, de l'association des cordonniers,

dans laquelle certains voient comme un anti-compagnonnage. Peut-être peut-on se risquer à voir dans cet épisode une des raisons qui a pendant longtemps limité aux enfants du Devoir le Liberté ou enfants de Salomon le recrutement de coopérateurs dans les rangs du compagnonnage. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), les compagnons protestants ou en coquetterie avec l'église catholique s'étaient séparés des enfants de Maître Jacques et du Père Soubise, d'où la coexistence de deux "Devoirs" (ensemble des règles, rites et traditions identifiant un compagnonnage) : les enfants de Maître Jacques et les enfants du Père Soubise, ou enfants du Devoir, et les enfants de Salomon, ou enfants du Devoir de Liberté.

Coexistence, mais pas pacifique : l'histoire du compagnonnage jusque tard dans la 2^{ème} mi-temps du 19^{ème} siècle est criblée d'affrontements violents entre devoirants (enfants de Maître Jacques et du Père Soubise) et gavots (menuisiers et serruriers) ou indiens (charpentiers) du Devoir de Liberté. Ces luttes souvent sanglantes n'étaient qu'en apparence accidentelles. Les Devoirs luttèrent entre eux pour s'assurer le monopole du contrôle de l'embauche et des négociations avec les patrons. D'où une compétition féroce, affaiblissant le compagnonnage dans son ensemble en même temps qu'elle prétendait au renforcement de chacun des Devoirs. D'où la réaction morale d'un compagnon menuisier, Agricola Perdiguier, dit Avignonnais la Vertu, inlassable avocat de l'unification du compagnonnage.

Du compagnon Agricola Perdiguier on connaît quelquefois les livres (*Le livre du compagnonnage*, 1839, les *Mémoires d'un compagnon*, 1854), ou l'on sait qu'il fut l'inspirateur de Georges Sand et d'Eugène Sue (il a servi de modèle à la première pour son personnage de Pierre Huguenin dans *Le Compagnon du Tour de France*, au second pour son personnage d'Agricola Baudoin dans *Le juif errant*).

On évoque moins souvent sa place au croisement du compagnonnage et de la coopération ouvrière : d'abord le gavot Perdiguier, tout militant laïc qu'il fût, donna plusieurs articles à *L'Atelier*, ce journal entièrement rédigé par des ouvriers catholiques disciples de Philippe Buchez et propagateurs du modèle de la SCOP fondée sur les réserves collectives ; et, du même Perdiguier, le socialiste Louis Blanc, "inventeur" de la formule de l'"atelier social" - une SCOP à l'architecture buchézienne mais articulée dans un réseau fédératif et encouragée par l'Etat -, publia, dans l'édition 1848 de son livre-programme *L'organisation du travail*, un *Projet de règlement* qui esquisse à la fois un modèle d'entreprise autogérée-coopérative et une stratégie de développement par agglutination, autour d'un noyau professionnel initial, d'unités coopératives d'autres professions.

Coopérateurs et compagnons dans le Sud-Ouest

Cette double caution de Perdiguier n'a pas entraîné un fort mouvement de création de coopératives ouvrières par des compagnons. Il est vrai que la discrétion traditionnelle de ceux-ci a pu empêcher d'identifier beaucoup de ces coopératives, et que l'on devine une présence compagnonnique derrière la dénomination sociale de pas mal de SCOP créées à la fin du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème}. Quoi qu'il en soit, on peut citer quelques exemples forts de la liaison compagnonnage - SCOP, qui se rattachent l'un et l'autre à la Haute-Garonne.

Le 1^{er} est celui d'une des plus fameuses SCOP du bâtiment, *Les Charpentiers de Paris*, créée en 1893 et toujours vigoureuse. La relation avec le Languedoc est en cela que son fondateur, Louis Favaron, "Saint-Gaudens la Clé des cœurs", était le fils d'un ancien compagnon, établi

maître charpentier à Valentine, tout près de Saint-Gaudens. Comme son père, il fit son tour de France, et fut reçu compagnon dans le rite des enfants du Père Soubise. Il fonda en 1881 une première association ouvrière de production, *les Charpentiers de La Villette*, mais la quitta en 1893 pour créer *Les Charpentiers de Paris*. Il avait participé en 1884 à la création de la Chambre consultative des AOP, il en fut le président de 1884 à 2006 comme il fut simultanément le 1^{er} président de la Banque coopérative des Sociétés Ouvrières de Production, créée par la Chambre consultative en 1893.

Le 2^{ème} est celui de la SCOP *Les charpentiers réunis*, créée en 1919 à Toulouse. Elle était née d'une initiative syndicale, après une grève pendant laquelle c'est le syndicat lui-même qui avait entrepris divers travaux de charpente pour soutenir les grévistes. Sept d'entre eux ne reprirent pas le travail chez leur ancien employeur, mais constituèrent avec l'aide du syndicat une SCOP dont le 1^{er} directeur fut le compagnon Carrosse. Près de 40 ans plus tard, celui-ci - le père Carrosse comme l'appelaient ses familiers - était le doyen respecté des fidèles de la cayenne (le foyer des compagnons, aujourd'hui musée du compagnonnage) de la rue Tripière à Toulouse.

Le 3^{ème} est celui de *L'Avenir du Bâtiment*, SCOP de gros œuvre créée en 1936 par le compagnon Aimé Liabastres, Quercy l'ami du trait. Celui-ci, berger puis mineur dans la région de Decazeville, puis charpentier, était venu, comme Carrosse, à la coopération par un double itinéraire compagnonnique et syndical. Autour de *L'avenir du Bâtiment*, il avait constitué un groupe coopératif pluridisciplinaire : menuiserie avec *Les Bois Ouvrés*, serrurerie-charpente métallique avec *Le Fer*, matériaux de construction avec *Languedoc-Matériaux*.

Porté par une conjoncture qui gommait alors les erreurs, ce groupe avait eu une croissance rapide, qui lui avait sans doute caché ses faiblesses. Des références comme les 100 LOPOFA de la rue des Anges, chantier témoin suivi spécialement par le Commissariat à la Productivité dans les années 55, avaient conduit l'ADB à surestimer son aptitude à maîtriser des opérations très complexes. Sur l'une de celles-ci, les HLM du château d'Ancely, les pertes dues à des insuffisances techniques précipitèrent en 1968 l'effondrement d'une structure financière qui n'avait pas suivi l'expansion rapide du chiffre d'affaires.

Il ne reste pas toutefois de l'histoire de l'ADB que le souvenir d'une entreprise et d'un leader flamboyants, et d'un dépôt de bilan qui conduisit au suicide Antonin Roques, le directeur des *Bois Ouvrés*, accablé par une faillite dans laquelle il n'avait pourtant pas l'ombre d'une responsabilité. L'équipe des *Bois Ouvrés* repartit en SCOP, c'est la *CIMSO*, grâce la ténacité de ses membres, et à deux bonnes fées : UNICIM, un groupe coopératif national qui réunissait alors une demi-douzaine de SCOP de menuiserie et qui prit les marchés pour les sous-traiter à une *CIMSO* pas encore en mesure d'aligner les références bancaires nécessaires, et le compagnon Abadie, qui, bien qu'il eût perdu son emploi et ses économies dans la déconfiture des *Bois ouvrés*, offrit son premier camion à la jeune SCOP, que son âge ne lui permettait pas de rejoindre.

Et encore une rencontre compagnonnage - SCOP : la *CIMSO* connut un jour des difficultés qui l'obligeaient, selon l'expression consacrée, à se mettre sous la protection du Tribunal de Commerce. Elle y eut pour interlocuteur le juge André Lacave. Celui-ci, l'ancien compagnon Landais la Fermeté, avait plusieurs années plus tôt fait un séjour trop tardif et trop court à *L'Avenir du Bâtiment*. Ses conseils et son aide n'avaient pas été étrangers à la bonne résolution des problèmes de la *CIMSO*. Et peut-on ajouter que, succédant à Christian Espagnolle, c'est aujourd'hui, avec

Arnaud Chassagne, le "pays" Chassagne, un compagnon du Devoir de Liberté qui a été élu à la direction de celle-ci ?

Syndicalisme et coopération ouvrière : le débat théorique

La chambre consultative des Associations Ouvrières de Production est née en 1884, sous l'aile et avec l'aide du *Moniteur des syndicats*, l'organe d'une éphémère Union des chambres syndicales ouvrières de France. C'était cinq ans après que le 3^{ème} congrès ouvrier (Marseille, 1879), contrôlé par les guesdistes (marxistes d'étroite observance) avait condamné la coopération sous toutes ses formes et donné la priorité à l'action politique et à la constitution du prolétariat en parti de classe ; trois ans après que les minoritaires du congrès de Marseille, les mutualistes et les coopérateurs (de consommation), avaient créé au congrès du Havre cette Union des chambres syndicales ; et l'année même de la loi donnant une existence légale aux syndicats.

Pour l'Union des chambres syndicales, la coopération apparaissait comme le prolongement naturel du syndicalisme. Mais après la disparition de l'Union, puis la création de Confédération Générale du Travail au congrès de Limoges (1895), le syndicalisme prit bien soin de marquer ses distances par rapport à la coopération. Ce n'est pas qu'il ait jamais repris à son compte les condamnations et le projet politique du congrès ouvrier de 1879, mais sa doctrine et son action se développèrent sur des plans différents. C'est ainsi que la CGT élaborait progressivement la notion du syndicalisme révolutionnaire, consacrée en 1906 au Congrès d'Amiens : faisant de la grève générale et non de l'action politique le moyen du changement, il était tout aussi éloigné du projet guesdiste de 1879 que celui-ci était éloigné du projet coopératif qualifié de réformiste.

En 1899, un projet de loi Waldeck-Rousseau entreprit de donner aux syndicats une capacité commerciale. C'est d'ailleurs dans des syndicats que se développèrent les premières actions économiques collectives de l'agriculture. Mais la loi de 1884 ne permettait pas aux syndicats de faire des actes de commerce. D'où des contorsions aux frontières de l'illégalité, et une tentative de normalisation attendue par le monde agricole. Mais le projet allait beaucoup plus loin qu'une simple permission de faire des actes de commerce. Il autorisait les syndicats à créer des sociétés commerciales dont ils pourraient détenir la totalité du capital et dont les assemblées générales seraient faites de mandataires désignés par eux au sein du personnel.

La Chambre consultative des A.O.P. avait bien accueilli ce projet, dans lequel elle voyait la promesse de création de nombreuses coopératives nouvelles. Mais la CGT s'opposa énergiquement à la loi envisagée, dans laquelle elle voyait un risque de confusion pernicieuse entre les exigences gestionnaires et l'action révolutionnaire. A son congrès de Toulouse de 1910, la CGT confirma une bonne et dernière fois son rejet du texte de Waldeck-Rousseau, qui ne survécut pas à cette opposition.

Opposition qui n'excluait pas une autre hypothèse d'engagement direct du syndicat dans l'activité économique : la résolution finale du congrès de 1906, connue sous le nom de Charte d'Amiens, proclamait que, si le renversement du vieux monde ("l'expropriation capitaliste") était de la responsabilité de la seule classe ouvrière utilisant à cet effet non pas l'action politique mais l'arme absolue de la grève générale, le syndicat, "aujourd'hui groupement de résistance (serait) dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale".

Et en attendant ? En attendant, la ligne de conduite est tracée par une motion adoptée par la conférence des Bourses du Travail, tenue dans la foulée du congrès confédéral de 1906 et avec les mêmes participants. Les Bourses du Travail avaient été absorbées par la CGT, au Congrès de Montpellier (1902). A leur conférence de 1906, à l'issue du congrès de la CGT, fut discutée une résolution soumise par la Bourse du Travail de Toulouse et défendue par les deux représentants de l'Union des syndicats ouvriers de Toulouse. Elle invitait les syndicats à étendre l'expérience de la coopération pour trouver dans les coopératives "syndicales" de production et de consommation un moyen pour assurer leur indépendance : en clair, des ressources comme celles que les coopératives membres de la Bourse des coopératives socialistes s'engageaient à assurer aux autres organisations de la classe ouvrière.

Syndicats et SCOP : les travaux pratiques

Peu importent les controverses théoriques : avant l'émiettement du syndicalisme, c'est-à-dire avant la multiplication des centrales syndicales, c'est au sein des syndicats affiliés à la CGT que se recrute la majorité des coopérateurs. Mais tous ne lisent pas la coopération de la même façon : la même année 1896, étaient créées la *Verrerie Ouvrière d'Albi* sur le modèle dit "syndical", où les syndicats contrôlent l'assemblée générale et le conseil d'administration, et à Paris l'*Association des Ouvriers en Instruments de Précision* (AOIP), sur le modèle de la SCOP "autonome" contrôlée par les seuls coopérateurs employés dans la société.

Les coopérateurs restent majoritairement fidèles au syndicat où ils avaient milité et à la conception d'une stratégie de développement qui impliquait la coopération des - ou avec les - forces syndicales. Jusqu'à 1940, c'est dans les rangs du syndicalisme que sont recrutés les dirigeants de la Chambre consultative des AOP puis de la Confédération des SCOP.

Edmond Briat, fondateur du syndicat des ouvriers en instruments de précision en 1892 et de l'AOIP en 1896, devenu secrétaire général de la chambre consultative en 1907, fait décider en 1902 puis en 1907 une action de promotion des syndicats dans les AOP puis l'obligation d'adhésion au syndicat des membres des nouvelles adhérentes. En 1923, un accord Chambre consultative - CGT dispense les coopérateurs d'arrêter le travail en cas de grève corporative, mais leur fait obligation de verser une partie des salaires aux fonds de grève, d'appliquer rétroactivement les revendications satisfaites et d'accepter le monopole syndical d'embauche. En 1929, la Chambre consultative des AOP avait créé l'USCAB, Union des Syndicats et des Coopératives pour l'Apprentissage dans le Bâtiment, en coopération avec Raymond Froideval, secrétaire de la chambre syndicale CGT des serruriers de la Seine et fondateur d'une coopérative dite *Editions syndicales* : c'est lui qui devait succéder à Briat en 1940.

Sur le terrain, les événements de la vie syndicale ne sont pas étrangers à la vie coopérative. Il y a plus qu'une coïncidence entre, d'une part, la création, déjà citée, avec l'aide de la chambre syndicale, de l'*Union des Charpentiers*, l'explosion des effectifs syndicaux au lendemain de la Grande Guerre et le programme minimum de la CGT de 1918, qui proposait une réorganisation de l'économie avec la participation du travail et la gestion de certains secteurs par les collectivités locales et les coopératives. Et il y a plus qu'une coïncidence entre la création déjà évoquée de *L'Avenir du Bâtiment* ou, la même année 1936, la décision de Michel Cuny et quatre camarades, licenciés comme lui pour avoir participé au défilé unitaire du 1^{er} mai, de créer la SCOP *l'Union des peintres*, et la

réunification, réalisée en mars 1936 au congrès de Toulouse, de la CGT et de la CGT-U, séparées depuis 1922.

Il y eut après la guerre deux autres épisodes dans la relation syndicats - SCOP. Le 1^{er} est l'affaire dite des coopératives Arrachard. René Arrachard était secrétaire général de la Fédération CGT du bâtiment et membre du bureau politique du Parti communiste. Il avait proposé en 1946, contre le programme productiviste auquel la CGT s'était rallié, de s'engager dans le soutien des coopératives de production, mais à la double condition du sociétariat à 100 % et du monopole syndical d'embauche. Les deux frères ennemis Frachon et Jouhaux s'étaient trouvés d'accord pour condamner cette proposition. Celle-ci avait cependant donné naissance à quelques rares coopératives dans le bâtiment, notamment à Toulouse la SCOP *Les peintres toulousains*, dirigée par Rozenfarb, un militant discret jusqu'au secret.

L'autre épisode, plus récent et plus connu, est l'engagement de la CGT, entre 1981 et 1984, dans des tentatives de reprise en SCOP d'entreprises en faillite. Les autres centrales avaient sur cette stratégie une attitude plus que réservée, - y compris la CFDT : celle-ci avait fini par abandonner le thème de l'autogestion qui lui avait servi de plate-forme idéologique, puis elle avait rejeté en 1973 le projet de transformation de LIP en SCOP et, en 1975, vigoureusement dissuadé ses militants de s'engager dans la création de Vogica. La CGT, au contraire, avait créé une cellule dite ADITES, spécialisée dans les actions dans l'économie sociale, et qui pilotait les reprises d'entreprises défaillantes, le plus souvent sous forme de SCOP. Ces reprises étaient une application pratique de la théorie dite des nouveaux critères de gestion, élaborée par l'économiste Philippe Herzog, marxiste, keynésien et défenseur de la participation des travailleurs à la gestion, membre du Bureau politique du Parti communiste, et l'un des auteurs du programme commun de la gauche.

Le président de la Confédération des SCOP était alors le languedocien Yves Régis, qui était né dans l'Hérault et avait été étudiant à Montpellier avant de créer dans la région parisienne une SCOP de menuiserie. Il mettait dans une collaboration avec la CGT sur cette stratégie de redémarrage coopératif d'entreprises défaillantes l'espoir d'une relance de la création de SCOP, d'un élargissement du rayonnement de la coopération ouvrière et d'un rajeunissement de l'utopie coopérative. Il est peu de dire que ses espoirs ont été déçus. Ces actions, le plus souvent coûteuses et inopérantes, dont l'exemple le plus malheureux fut l'affaire Manufrance, semblent toutefois avoir épargné l'Union régionale alors dite du Sud-Ouest.

La Verrerie Ouvrière d'Albi, petite histoire d'une grande naissance

De la V.O.A., on connaît en général les conditions de la naissance : la grève et le lock-out, en 1895, des ouvriers de la verrerie Ressayguier à Carmaux ; la décision de créer, en face de l'usine patronale, une "verrière aux verriers" puis l'obligation de la construire à Albi sous peine de ne pouvoir être approvisionné en charbon au même prix que l'entreprise Ressayguier ; les 100 000 francs-or donnés par une vieille dame avare mais généreuse d'Albi, Mme Dembourg, par l'intermédiaire d'Henri Rochefort, ancien opposant à Napoléon III, communard, déporté, créateur, à son retour de déportation, du journal *L'Intransigeant* ; les verriers construisant seuls leur nouvelle usine et ses fours, dans des conditions de misère peu imaginables aujourd'hui ; le soutien de Jean Jaurès, député de Carmaux ; le plan de financement bouclé grâce à l'engagement financier des syndicats et des coopératives de consommation (organisant une tombola dont les prix devaient être des entrées gratuites à des conférences socialistes) ; et le

projet de "verrerie aux verriers", appartenant à ses seuls travailleurs, remplacé par celui de la "verrerie ouvrière", n'appartenant pas à ceux qui y travailleraient mais au prolétariat tout entier.

On cite moins souvent l'engagement de trois hommes. D'abord Fernand Pelloutier, d'inspiration libertaire voire anarchiste, secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail, trésorier du comité d'action pour la VOA. Puis et surtout Alfred Hamelin, typographe, membre de la Fédération Française des Travailleurs du Livre, coopérateur de consommation, militant du Parti Socialiste Ouvrier Révolutionnaire (POSR), et le principal fédérateur de la mobilisation des syndicats et des coopératives en faveur de la VOA, dont il fut longtemps le président du conseil d'administration. Et, derrière Hamelin et Rochefort et peut-être Jaurès, Jean Allemane, enfant de Sauveterre de Comminges, autre typographe, communard et déporté, embauché à *L'intransigeant*, créant une petite imprimerie en 1885, la transformant en SCOP ("*La Productrice*"), fondateur en 1890 du POSR dont la doctrine privilégiait, contre le socialisme des intellectuels et des parlementaires, l'action autonome du prolétariat dans ses institutions propres, syndicats, bourses du travail, coopératives, et proche du socialiste indépendant Jaurès qu'il devait rejoindre en 1902 dans la création du Parti socialiste français.

De même ne cite-t-on pas souvent, au rebours de cette mobilisation du mouvement ouvrier pour la VOA, deux absents : l'Union des coopératives de consommation et la Chambre consultative des AOP. En 1896, le Comité central de l'Union coopérative - l'organisation des coopératives de consommation - comptait dans ses rangs un représentant de la Chambre consultative des AOP, son vice-président, Henry Buisson, directeur de la SCOP *Le Travail* et de la Banque coopérative des AOP. L'Union fut sollicitée de s'associer à la collecte de capitaux pour le projet VOA, qui mobilisait déjà massivement les coopératives de consommation en train de se rassembler dans la Bourse des coopératives socialistes. Le Comité central refusa, sur le rapport et les conseils de Buisson et de de Boyve, l'*alter ego* de Charles Gide. Pas étonnant que la VOA soit ensuite devenue membre de la Bourse, dont les membres ne lui avaient pas ménagé leur appui.

En 1896, le modèle institutionnel des SCOP n'était pas encore fixé : les conditions pour l'adhésion à la Chambre consultative n'ont été arrêtées qu'à son congrès de 1900, les premières normes légales, en grande partie inspirées des conditions de la Chambre consultative, n'ont été fixées qu'en 1915. Mais surtout le choix de la formule "verrerie ouvrière" par rejet de la formule "verrerie aux verriers" se traduisait dans les statuts par des règles du jeu originales : ce choix ne se fit pas sans peine, les verriers voulaient une coopérative qui leur appartînt, Madame Dembourg et Rochefort aussi, et probablement Allemane, il fallut toute l'autorité d'Hamelin, adossé aux syndicats et appuyé par Jaurès, pour faire triompher le modèle de la "verrerie ouvrière".

La forme était celle d'une société anonyme de droit commun. Seuls étaient associés les syndicats et les coopératives de consommation qui avaient apporté son capital (souscrit par chacune d'elles à hauteur de ses apports directs ou par répartition entre eux des sommes reçues de Mme Dembourg ou de la tombola). Dans les assemblées générales, ces associés disposaient de une à dix voix, selon le montant du capital porté à leurs comptes. Le conseil d'administration comptait un représentant des syndicats, un des coopératives de consommation, un des associations ouvrières de production (initialement Mangeot, directeur de l'*Imprimerie nouvelle*), et six membres du personnel membres du syndicat des verriers d'Albi et désignés par l'AG, à laquelle aucun salarié ne participait. Les bénéficiaires étaient répartis pour 60 % au capital (mais les syndicats et les coopératives s'étaient engagés à les reverser à des œuvres de la classe

ouvrière) et 40 % au personnel, pas sous forme de "répartition au travail" mais à un fonds de secours et un fonds de retraites. L'éventuel boni de liquidation devait être réparti entre les actionnaires en proportion de leurs actions.

Un projet, un objet, un trajet

Le projet de "verrerie ouvrière" s'était ainsi incarné dans un objet qui, pour n'être pas une SCOP "autonome", n'était pas pour autant la propriété et sous le contrôle du prolétariat dans son ensemble : la totalité du capital et des voix dans les assemblées générales appartenait sans doute à des institutions de la classe ouvrière, mais la majorité au conseil d'administration appartenait à des salariés ne représentant ni les "actionnaires" ni le personnel mais le syndicat des verriers d'Albi. Celui-ci investissait les candidats administrateurs ouvriers, il avait accroché aux flancs du conseil d'administration une "commission" dotée des pouvoirs les plus étendus, et il se trouvait être ainsi dans les faits à la fois le pouvoir et le contre-pouvoir : ces singularités expliquent sans doute le caractère cahoteux d'une bonne partie du trajet.

Après un bon départ, l'exploitation s'était dégradée, principalement à cause de l'indiscipline croissante, allant jusqu'aux actes de sabotage, d'un personnel soutenu jusqu'à l'absurde par la commission syndicale et le syndicat des verriers d'Albi. Une assemblée générale de 1911 se résigna à embaucher un ingénieur, le socialiste Spinetta, qui réussit à imposer un retour à la discipline, des améliorations techniques, des économies, et, en échange, le passage des salaires aux pièces aux salaires au temps, mais qui se heurta à des blocages et même des grèves qui l'amènèrent à donner sa démission. Contre le syndicat d'Albi, l'assemblée générale, depuis le début présidée par Hamelin, le rappela et lui confia tous les pouvoirs.

Un nouvel épisode tumultueux manqua ruiner la VOA dans les années 1922-1924. La guerre avait permis d'enregistrer des bénéfices énormes. Le syndicat d'Albi exigeait qu'ils fussent distribués au personnel, en compensation des restrictions de salaires qu'avait imposées la crise économique de 1921. Le conseil d'administration, où depuis 1913 le syndicat d'Albi n'avait plus la majorité, entendait au contraire les affecter au renforcement de la base financière de la caisse de retraites. Une longue grève, émaillée d'incidents très durs, sanctionna ce différend. L'ingénieur Spinetta, qui avait été si rigoureux, démissionna, prit fait et cause contre le conseil d'administration, organisa des collectes nationales pour le comité de grève, et fit une grève de la faim très médiatisée pour soutenir des grévistes jugés pour tentative d'incendie volontaire.

Ces dysfonctionnements eurent raison de la forme "verrerie ouvrière" et préparèrent un retournement en faveur de la solution "verrerie aux verriers" rejetée en 1896. Après une longue séquence d'arbitrages et négociations, et sur le rapport d'un jeune avocat socialiste, Paul Ramadier, conseiller juridique de la Fédération nationale des coopératives de consommation, une assemblée extraordinaire modifia en 1931 les statuts de la VOA. Elle prit alors et conserva jusqu'à 1989 le statut de société coopérative ouvrière de production "classique".

Ce changement ne détruisit pas la fidélité de l'environnement syndical à la verrerie, restée dans les mémoires "la verrerie ouvrière" : témoin, après la Libération, le train de charbon offert par les mineurs de Carmaux pour aider au redémarrage d'une usine pillée par les Allemands. De plus, après que la modification statutaire de 1931 avait éradiqué les contradictions du statut initial, la réunification de la CGT en 1936 mit

fin à l'opposition, génératrice de désordres supplémentaires, qui existait depuis la scission de 1922, entre les fidèles de la CGT de 1895, enclins à accorder leur confiance aux administrateurs parisiens, et ceux qui avaient rejoint la CGT-U.

Du redressement à la sortie du statut

Ces circonstances nouvelles permirent à une nouvelle direction, celle de l'ingénieur Henri Ramond, qui dirigea la VOA de 1933 à 1970 moins une longue parenthèse comme prisonnier de guerre, de doter la coopérative de méthodes et d'outils efficaces. Au succès de cette gestion a non médiocrement concouru l'entente entre Ramond et le secrétaire de la section syndicale CGT, l'ancien résistant Gilbert Pelissou : deux hommes à l'autorité personnelle reconnue, qui se comprenaient et s'appréciaient, et qui étaient portés, chacun dans son rôle, par une même exigence d'exemplarité. Le successeur de Ramond, Claude Vieu, d'abord directeur technique puis directeur général jusqu'à son départ en 1978, constitua avec Pelissou d'abord puis son successeur Antoine Torres le même "binôme de pouvoir" (l'expression est de Claude Vieu) qui permit de poursuivre ces progrès en dotant en particulier la VOA, avec le concours de Bernard Rouanet, d'une politique marketing novatrice sanctionnée par un quintuplement de la production de bouteilles entre 1965 et 1978.

Devenue ou redevenue prospère, la VOA, qui étouffait sur son terrain historique mais devenu trop exigü de l'avenue Dembourg, entreprit de se doter d'une nouvelle usine à Saint-Juéry, aux portes d'Albi, où son déménagement se termina en 1983-84. Mais les gains de productivité ne furent pas au rendez-vous, l'autofinancement devint insuffisant, le coût de l'endettement atteignit des montants astronomiques, et après une longue période de stabilité la direction s'installa dans la confusion. Après Bernard Besson, lui-même successeur de Claude Vieu dont la Confédération des SCOP avait été heureuse de s'attacher la collaboration, la présidence du conseil d'administration et la direction générale furent séparées : la présidence fut attribuée à un représentant de la CGT, Roger Loubet, sans doute sincèrement attaché à la coopérative, mais fonctionnaire toulousain, donc deux fois (par la géographie et par l'expérience) éloigné de la réalité industrielle et sociale de l'entreprise, et la direction générale à l'ingénieur François Joffre, dont l'autorité était contestée parce qu'on prétendait voir en lui un cheval de Troie de Saint-Gobain, d'où il venait et qui avait des accords d'échanges techniques avec la VOA.

Saisi des problèmes financiers de la VOA, le CIRI, organisme public alors chargé d'organiser des "tours de table" pour le refinancement d'entreprises en difficultés, missionna Claude Vieu pour élaborer un plan de redressement, ce qui conduisit Vieu à "reprendre du service" comme président jusqu'au rejet du plan par une assemblée générale de 1986. Le CIRI avait en outre subordonné de nouvelles interventions ou des rééchelonnements des dettes à une modification des statuts permettant d'accueillir du capital extérieur. La loi hâtivement votée en 1985 pour rendre possible une telle opération ne fit que calmer provisoirement le jeu. Seules la Confédération, par la conversion de cotisations arriérées, et le Crédit coopératif, par la conversion de titres participatifs, participèrent à une augmentation de capital qui n'améliorait que symboliquement le bilan et qui n'apportait rien en trésorerie.

Adopté "en deuxième lecture" par l'A.G., le plan de redressement était appliqué, les mesures de remise à niveau technique prises par François Joffre, bien qu'elles eussent provoqué une grève assez dure, commençaient à porter leurs fruits, les résultats financiers se

redressaient à partir de 1987. Mais la situation de la direction se détériorait. Epuisé de solitude, François Joffre souhaitait un second ou un successeur. Ce fut Georges Dupin, cadre permanent de la CGT, ancien du cabinet de Fabius. Il avait représenté la CGT au CIRI, d'où sa connaissance du dossier VOA, et il était devenu intervenant dans un cabinet de directions intérimaires. Il ne collabora qu'un temps avec Joffre, à qui il avait succédé comme PDG en 1986 et qui abandonna en 1988 ses fonctions de conseiller technique. Mais en 1989, en raison de l'impossibilité alléguée d'assurer à la VOA des capitaux propres à la hauteur de son double besoin - reconstitution du bilan, programme d'investissements -, le conseil d'administration, cautionné par la représentation syndicale et par CECAFI, le cabinet d'expertise comptable des comités d'entreprise contrôlés par la CGT, faisait voter par l'assemblée générale extraordinaire la reprise de l'activité par une société Qualiver-VOA et l'apport à celle-ci de 99 % des actifs. Qualiver-VOA devait d'ailleurs disparaître peu de temps après, dans la faillite de sa maison-mère Novalliance, et c'est Saint-Gobain qui est maintenant le propriétaire et l'exploitant de ce qui fut la verrerie ouvrière d'Albi.

Ombres et lumière

C'est dans les années 1920 que fut créée la Fédération du Languedoc, qui regroupait les SCOP de l'ensemble "Midi Pyrénées + Languedoc Roussillon". Elle eut pour président, de sa naissance à 1945, Paul Barthe, syndicaliste, socialiste, semble-t-il compagnon, qui avait créé en 1919 la SCOP *Les charpentiers toulousains* (à ne pas confondre avec la SCOP *Les charpentiers réunis*, évoquée plus haut).

Sous la direction de Paul Barthe, *Les charpentiers toulousains*, devenus *Grands Travaux du Sud-Ouest*, s'affirmèrent comme la plus importante entreprise du bâtiment de Toulouse. On lui doit la piscine et la plus grande partie du complexe sportif de l'Ile du Ramier, le pont de Banlève, la Bourse du Travail, la bibliothèque municipale, de nombreux bâtiments publics et immeubles d'habitation, y compris celui, propriété de la caisse de retraite de la coopérative, qui hébergea longtemps l'Union régionale devenue "du Sud-Ouest", sur le boulevard d'Arcole, à deux pas de Saint-Sernin. Elle fut aussi une locomotive du développement coopératif à Toulouse, par l'aide qu'elle apporta à de nombreuses SCOP du bâtiment créées dans cette période : ce fut particulièrement le cas des SCOP de 1936, venues au monde dans un grand mouvement d'espérance mais aussi sur un marché ravagé par la crise. Michel Cuny et Aimé Liabastres rappelaient ce que *L'Union des Peintres* et *L'Avenir du Bâtiment* devaient à Paul Barthe, que certains continuaient d'appeler "le Napoléon de la coopération".

A la Libération Barthe fut inculpé pour collaboration. Il semble qu'on lui ait reproché des travaux que, pendant l'occupation, il aurait réalisés pour les allemands, et, peut-être plus encore, la préface que, comme président de l'Union régionale, il avait donnée à *La coopération ouvrière dans la Révolution nationale*, une brochure rédigée par Louis Soulé, le secrétaire permanent de l'Union.

Barthe ne fut pas le seul à faire un mauvais choix. Quand René Belin, membre du Bureau confédéral et quasi-secrétaire général adjoint de la CGT, avait été nommé par Pétain ministre du travail, il avait appelé à son cabinet Raymond Froideval, secrétaire du syndicat CGT des serruriers de la Seine et secrétaire de la Fédération des SCOP du bâtiment. Devenu secrétaire général de la Confédération à la fin 1940, Froideval soutint le projet de Charte du Travail, et Antoine Charial, ancien militant de la CGT, créateur de la SCOP *L'Avenir*, président de la fédération des SCOP de la

région Rhône-Alpes et de la Confédération, fut nommé membre de sa commission nationale de rédaction. Froideval fut éliminé du secrétariat général de la Confédération des SCOP, mais il continua à travailler pour la Fédération du bâtiment, et Charial resta président de la Confédération, et Soulé à l'Union régionale. Tout ce qui reste de Barthe est une fresque peinte par son fils, architecte, représentant symboliquement les trois éléments de la devise fouriériste : le capital, le travail, le talent. Après avoir orné la salle de réunion des *Grands Travaux du Sud-Ouest* puis de l'Union régionale, elle décore maintenant celle de l'*Union des Peintres*.

On a jeté le manteau de Noé sur les noms de ceux, peu nombreux au total, qui ont alors trempé leur cuillère dans la mauvaise soupe de la charte du travail et de la révolution nationale. On a oublié du coup ceux qui, comme Commeurec (directeur des *Imprimeries Réunies* de Rennes) ou Leblanc (directeur de l'*Imprimerie coopérative ouvrière* de Dijon), résistants, moururent en déportation. De cet oubli doit être tiré aussi un coopérateur toulousain dont le nom est gravé, à Jérusalem, sur le mur du Jardin des Justes, à Yad Vashem, le mémorial de l'holocauste : Elie Armengaud, chrétien fervent, fondateur de la SCOP de miroiterie *Le Cadre*, mort en 1994, avait été déclaré *Hasid Ummott Ha-'Olam*, "juste entre les nations", pour avoir, au péril de sa vie, sauvé des juifs pendant la Shoah.

La mère de toutes les unions régionales

L'Union régionale de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, alors dite Fédération du Languedoc puis UR du Sud-Ouest, se distingua par des initiatives dont on ne citera ici que deux exemples.

Le 1^{er} est la création en 1942 d'un "Centre d'Etudes coopératives" réunissant des universitaires de Toulouse, Montpellier et Lyon. Cette création n'a pas survécu à l'élimination de son inspirateur, Paul Barthe. Elle rappelle la création, en 1920, par la Fédération des coopératives de consommation, de la chaire de la coopération au Collège de France, qui joua un rôle décisif dans la diffusion non seulement des idées de Charles Gide, son titulaire, mais au moins autant de l'image et des positions de la coopération. Elle rappelle aussi que Toulouse fut le berceau d'une réflexion universitaire sur la coopération tout à fait originale. En 1866, alors que les coopérateurs et le gouvernement impérial tournaient en rond sur l'élaboration d'un cadre légal pour les coopératives, le professeur Rozy, de la Faculté de Droit de Toulouse fit un cours et publia un livre, *Etude sur les sociétés coopératives et leur constitution légale*, où il proposait un droit coopératif original avec des concepts très en avance sur son temps, - et peut-être le notre : insuffisance des règles de droit commun, (ce qui censurait par avance le titre III de la loi de 1867) ; pour toutes les coopératives en général, un associé = une voix, principe personnaliste comprenant l'agrément des associés et des cessions d'actions, constitution d'un fonds de réserve inaliénable et indivisible (qui n'entra dans la loi qu'en 1947) ; et, pour les associations de production, intérêt fixe au capital puis bénéfices répartis entre le travail et le capital au prorata des salaires et des intérêts.

La 2^{ème} initiative fut la création de l'AACP, association ouvrière des coopérateurs de production, gérant une colonie de vacances d'abord hébergée à Portet de Luchon puis installée dans une propriété acquise à Gandels, près de Revel. Elie Armengaud fut le président attentif et généreux de l'AACP et de la colonie, réalisation unique dans la coopération ouvrière française alors que les coopératives de consommation avaient créé de nombreuses institutions sociales pour les familles de leurs sociétaires.

Mais surtout l'Union régionale eut sur le développement de la Coopération ouvrière une influence largement due à son propre développement entre les deux guerres. Celui-ci lui permit d'être la matrice du réseau actuel des unions régionales. Pendant longtemps, l'organisation de la coopération ouvrière est restée parisienne, avec pour seule implantation la Chambre consultative des AOP. Le congrès national de 1901 avait esquissé l'hypothèse de "sections régionales" ayant pour mission "la propagande". Mais, le problème de leur financement n'ayant pas été réglé, le congrès de 1912 s'était résigné à laisser toute liberté aux initiatives locales, sans s'engager en rien ni sur les modalités de leur relation avec la Chambre consultative ni sur leur financement. Il ne se passa donc rien pendant longtemps, et quelques fédérations locales ne commencèrent à apparaître que dans les années 20.

Au congrès de 1936, Paul Barthe, dont la Fédération du Languedoc faisait déjà exemple, proposa une réorganisation complète de la Chambre consultative : à l'image de l'architecture de la CGT, les unités de base (les SCOP) devaient constituer, au 2ème degré, des unions régionales, et des fédérations de métiers ; la réunion de ces deux réseaux fédératifs devait constituer la Confédération, organisation de 3ème degré. Cette proposition répondait à deux mouvements de pensée : d'une part, il y avait un indiscutable désir de gérer l'appui aux coopératives et à leur développement au plus près possible du terrain et des centres d'intérêt des coopérateurs ; d'autre part, la réunification de la CGT, l'ampleur des grèves de 1936 et le succès électoral du Front populaire étaient mis au crédit de l'architecture des syndicats, permettant à une organisation de masse - ce que le mouvement coopératif n'avait pas renoncé à devenir - de combiner effectifs importants et unité d'action. La proposition de Barthe fut donc fortement appuyée par trois autres leaders, comme lui syndicalistes et socialistes, Nestor Harasse (*L'Essor*, peinture, Paris), Dominique Antoni (*Entreprise générale coopérative de peinture*, Marseille) et Gaston Cougnoux (*L'Avenir électrique*, Limoges), qui devait devenir chef du cabinet de Jean-Baptiste Lebas, le Ministre du Travail du gouvernement de Léon Blum.

Il fallut cependant attendre 1974 pour que l'action de la Confédération soit effectivement relayée dans les régions : jusque là, la rétrocession d'une petite partie des cotisations confédérales n'avait pas donné de réels moyens de travail aux Unions régionales constituées sur le papier en application de la décision de 1936. Le languedocien Régis, déjà cité, élu président en 1974, ne reprit cependant pas le modèle adopté en 1936 : la Confédération créa un corps de délégués régionaux, salariés par elle, placés sous son autorité et mis à la disposition des régions selon des règles compliquées de péréquation géographique et financière.

Cependant, le système qui faisait dépendre ces "permanents" d'une autorité hiérarchique parisienne et d'une autorité morale et politique locale, avec des charges d'exploitation laborieusement partagées, fonctionna mal. D'où une deuxième décision hâtivement prise par Régis en 1984 de rendre les Unions régionales seules et complètement maîtresses des actions régionales et de leurs budgets : ce n'est qu'à ce moment que le modèle projeté et proposé par Paul Barthe au nom de la Fédération du Languedoc se trouva effectivement mis au monde et soumis à l'épreuve des faits : près d'un demi-siècle plus tard

(Autres documents sur les SCOP : voir le site de la Fédération des SCOP de la Communication : www.focom.coop, rubrique "Espace documentation" → "Etudes et publications" → "0. Documents sur l'histoire du mouvement coopératif")
